



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de PIEGUT-PLUVIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain MARZAT.

Étaient présents : M. Alain MARZAT, Mme Lilianne BOURDEAU, Mme Maryse CHABOT, Mme Anne Marie POLETZ, Mme Mireille REY, M. Eric LAFONTAINE, Mme Sylvie RAT, M. Fabrice FAURE, M. Julien GARNAUD, M. Jean-Nicolas GIBERT, M. Bernard FAYE, Mme Marie Christine ANTHONISSEN, M. Pierre LUCAS, Mme Angélique FRICONET, M. Jérôme POULAIN.

Secrétaire : Mme Lilianne BOURDEAU.

### Ordre du jour :

01 - DELIBÉRATION N°MA-DEL-2026-24 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

02 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-25 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ULIS DE SAINT MARTIAL

03 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-26 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

04 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-27 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

05 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-28 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES CNAS

06 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-29 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ATD 24

07 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-30 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT FIXATION DU MONTANT DU LOYER D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE

08 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-31 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT CHOIX D'UN COORDONNATEUR SPS POUR LES TRAVAUX DU CLUB HOUSE

09 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-32 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT CHOIX D'UN CONTROLEUR TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX CLUB HOUSE

10 - DELIBERATION N°MA-DEL-2026-33 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX SUPPRESSION COFFRET ET ENCASTRES DE LA TOUR

---

### **APPROBATION PROCES-VERBAL DERNIERE REUNION :**

Mr Gibert dit qu'il serait bien de relater les arguments pour et les arguments contre dans le procès-verbal. Il lui est répondu qu'en général c'est ce qui est fait. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**DELIBÉRATION N°MA-DEL-2026-24 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire indique que les dossiers de demandes de subventions ont été examinés en commission avant-hier. Il explique les différences de certains montants par rapport à l'année dernière.

A savoir :

- la chasse n'avait pas eu de subvention l'an passé car la mairie payait les matériaux pour le bâtiment,
- les cromignons de la chanson ne font pas de déplacement à Albi,
- Foliamusica n'existe plus,
- le Vime devait faire une demande pour la fête de la musique, cela n'a pas été fait,
- la gymnastique volontaire devait fêter ses 50 ans cette année, finalement c'est repoussé.
- La FF Rando, c'est exceptionnel, c'est pour financer le balisage sur les chemins de randonnée.
- l'UNSS a 100 € de plus car les élèves d'accro sport sont qualifiés pour la finale nationale.

Il rappelle que la demande de l'UDAF concerne le connect'ebus.

Messieurs Lafontaine, Lucas, Garnaud et Mme Anthonissen étant intéressés par l'objet de la délibération, ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations, pour 2026, les subventions de la manière suivante :

• Amicale des sapeurs-pompiers =	500 €	* UDAF	= 250 €
• APE =	1 800 €	* Randos vertes	= 400 €
• SOS Chats Libres =	250 €	* Les Gentes Goïats	= 200 €
• Club du 3ème âge =	150 €	* UNSS	= 500 €
• Association Communale de Chasse =	200 €	* FF Randonnée	= 47 €
• Croix Rouge =	150 €	* Cercle Occitan	= 250 €
• Cyclo Club de la Tour =	500 €	* FNACA	= 300 €
• Foyer socioéducatif collège =	250 €	* Rétromobile	= 500 €
• Pêche =	100 €	* France Alzheimer	= 200 €
• GV =	400 €	* Cro-mignons de la chanson	= 400 €
• Judo =	600 €	* VIME	= 1 100 €

#### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-25 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ULIS DE SAINT MARTIAL**

Monsieur le Maire indique que le montant de la participation annuelle aux charges de fonctionnement de l'école de St Martial, pour les communes ayant des enfants scolarisés en classe ULIS, s'élève à 1 554 € par enfant pour l'année 2026 et qu'un élève habitant la commune est concerné. Mr Gibert fait remarquer qu'il facture à l'euro près et que le prix est quasiment équivalent au nôtre. Mr Lafontaine demande pourquoi le montant est moins élevé cette année. Il lui est répondu peut-être une différence dans le nombre total d'enfants ou moins de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant de la participation, due pour les frais de fonctionnement de l'école de St Martial de Valette pour la classe ULIS, fixé à 1 554 € par élève pour notre commune.

#### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-26 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a eu un changement depuis la commission des finances. Une dotation qui était prévue pour un montant de 500 € a été supprimée suite à la réception d'un courrier de la Préfecture informant que cette année la commune n'y a pas droit. Monsieur Gibert demande au maire s'il a été prudent en baissant le montant des recettes des droits de mutation. Il lui répond qu'il préfère mettre moins car les ventes risquent de diminuer en 2026. Il présente le détail des dépenses et des recettes de chacune des deux sections du budget primitif pour l'année 2026, notamment les achats et les travaux envisagés.

Considérant que la nomenclature autorise la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 par chapitre, qui s'équilibre à 1 263 476.21 € en fonctionnement et à 1 392 531.60 € en investissement.

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-27 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire stipulant qu'à chaque renouvellement de mandat, la direction départementale des finances publiques demande à chaque collectivité de proposer des noms de contribuables afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il précise qu'elle est composée du maire en tant que président et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et qu'il faut proposer une liste de contribuables en nombre double.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste suivante de contribuables:

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
REY André 823 route des Petits Moulins 24360 PIEGUT-PLUVIERS	HUTINET Guillaume 15 rue des Alliés 24360 PIEGUT-PLUVIERS
VIROULAUD Michel 48 rue de la Résistance 24360 PIEGUT-PLUVIERS	BOURINET Jacques 2 rue Jean Petit 24360 PIEGUT-PLUVIERS
QUICHAUD Robert 504 Route du Petit Trieux 24360 PIEGUT-PLUVIERS	GOINAUD Jean-Pierre 29 route des Rosiers 24360 PIEGUT-PLUVIERS
GAUTHIER Nadine 17 rue de la Libération 24360 PIEGUT-PLUVIERS	BARATAUD Pierre 4 route de Marval 24360 PIEGUT-PLUVIERS
SOULAT Gérard 40 rue de la Résistance 24360 PIEGUT-PLUVIERS	ALLAMARGOT Sylvie 28 rue de l'Eglise 24360 PIEGUT-PLUVIERS

PRAT Pierre 398 route de l'Etang Grolhier 24360 PIEGUT-PLUVIERS	POISSON Eliane 23 rue des Alliés 24360 PIEGUT-PLUVIERS
CHOISSERIE Sylvie 506 route des Etangs 24360 PIEGUT-PLUVIERS	HAMER Leïla 509 route de Puygaud 24360 PIEGUT-PLUVIERS
DESSIMOULIE Robert 217 route des Chanterelles 24360 PIEGUT-PLUVIERS	BECHENY Bernard 5 rue de la Serve 24360 PIEGUT-PLUVIERS
CIBOT Ghislaine 31 rue du 11 novembre 24300 NONTRON	MALPEYRE Christelle 5 rue des Champs Fleuris 24360 PIEGUT-PLUVIERS
DUBOQ Jacques 13 rue André Masfrand 24360 PIEGUT-PLUVIERS	BOUTHE Isabelle 1654 route des Petits Moulins 24360 PIEGUT-PLUVIERS
MAUFERON Annie 73 rue des Feuillardiers 24360 SAINT-ESTEPHE	MERLE Roselyne 1639 route des Petits Moulins 24360 PIEGUT-PLUVIERS
HABRIAS Roger 2 Rue du 11 novembre 24360 PIEGUT-PLUVIERS	SINGAÏNY Samuel 4 impasse des Champs Fleuris 24360 PIEGUT-PLUVIERS

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-28 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES CNAS**

Monsieur le Maire stipule que suite au renouvellement du conseil municipal, le Comité National d'Action Sociale demande de désigner un délégué élu ainsi qu'un délégué agent pour représenter la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Mr MARZAT Alain comme délégué élu
- désigne Mme PRADIGNAC Corinne comme délégué agent au Comité National d'Action Sociale.

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-29 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ATD 24**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Agence ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie), l'assistance juridique et le Centre de ressources en Cybersécurité. Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité. La modification porte sur les modalités de représentation à l'assemblée générale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, à l'unanimité:

- approuve les nouveaux statuts de l'ATD 24,

- prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 : représentant titulaire : par défaut, le Maire, membre titulaire de droit, par conséquent Mr MARZAT Alain et représentant suppléant désigné dans l'ordre du tableau, soit Mme BOURDEAU Lilianne.

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-30 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT FIXATION DU MONTANT DU LOYER D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE**

Monsieur le Maire informe qu'un kinésithérapeute recherche une salle pour exercer son activité, le temps de trouver une maison dans laquelle il s'installera, qu'il a visité l'étage de la mairie et que les deux salles lui conviennent. Il aura sa propre ligne téléphonique et continuera de faire ses consultations à domicile 3 matinées par semaine. Il dispose de tout le matériel. Mr Marzat propose un loyer de 200 €, après comparaison avec ceux pratiqués pour les médecins, infirmières et psychologues. Mr Lucas dit mathématiquement le loyer des psychologues est plus élevé. Mr Gibert dit que la commune a de la chance de pouvoir faire payer un professionnel de santé alors que de nombreuses communes paient pour en faire venir. Cela a du sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- mettre à disposition de Mr LE GALL Pierre les deux salles situées au premier étage de la nouvelle mairie à compter du 1er mai 2026.
- fixer le montant du loyer à 200 € par mois.
- louer le local gratuitement pendant 3 mois, soit jusqu'au 1er août 2026, le temps que l'activité se fasse connaître.

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-31 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT CHOIX D'UN COORDONNATEUR SPS POUR LES TRAVAUX DU CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire stipule que les travaux du Club House vont être réalisés cette année et qu'afin de surveiller la sécurité du chantier, il y a lieu de désigner une entreprise pour la mission SPS.

Une consultation a été faite auprès de 3 entreprises. Deux ont répondu. Il s'agit de Bureau Véritas et Socotec, dont les devis s'élèvent respectivement à 2470 € HT pour Socotec et 2 190 € HT pour Bureau Véritas;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission SPS pour les travaux du Club House, à l'entreprise Bureau Véritas, pour un montant de 2 190 € HT, soit 2 628 € TTC.

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-32 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT CHOIX D'UN CONTROLEUR TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire indique que les travaux du Club House vont être réalisés cette année et qu'il y a lieu de désigner un contrôleur technique.

Une consultation a été faite auprès de 3 entreprises. Deux ont répondu. Il s'agit de Bureau Véritas et Socotec dont les devis s'élèvent respectivement à 3 180 € HT plus une option "vérifications des installations électriques" à 400 € HT pour Socotec et à 4 010 € HT pour Bureau Véritas.

Mr Gibert demande s'il ne serait pas intéressant de négocier pour que la même entreprise fasse les deux missions. Mr Marzat lui répond que non, qu'il vaut mieux deux personnes différentes s'il y a un problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission Contrôle Technique pour les travaux du Club House, à l'entreprise Socotec, pour un montant de 3 180 € HT, et prend l'option "vérification des installations électriques" à 400 € HT soit 4 296 € TTC.

### **DELIBERATION N°MA-DEL-2026-33 EN DATE DU 23 AVRIL 2026 PORTANT FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX SUPPRESSION COFFRET ET ENCASTRES DE LA TOUR**

Monsieur le Maire indique que la commune, qui est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public. Il fait savoir que des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant la "suppression des coffrets et des encastrés éclairage public de la tour". L'ensemble de l'opération est estimé à 3. 214.88 € HT, soit 3 857.86 € TTC.

S'agissant de travaux « de suppression éclairage public seuls >20 ans » et en application du règlement d'intervention adopté le 07 janvier 2026, la participation de la commune s'élève à 80% de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 571.91 € HT.

Mr Gibert dit que c'est dommage d'enlever l'électricité du symbole qu'est la tour. Le Maire dit qu'il avait demandé une estimation au SDE pour remplacer les lampadaires au stade par des leds. Celle-ci s'élève à 15 000 €. L'installation est vieille.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le dossier n°26EC328002- Secteur 8 "Suppression des coffrets et des encastrés EP de la Tour" qui lui est présenté,
- demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 3ème trimestre 2026;
- s'engage à inscrire la somme de 2 571.91 € au budget de la commune,

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Mur soutènement : Le rapport du bureau d'études a été envoyé à Périgord Numérique. Le poids du local NRO pousse le mur. Les nombreuses précipitations ont aggravé la situation. Mr Garnaud demande s'il ne faut pas insister pour qu'il mette le local dans l'autre sens, comme initialement prévu. Ils étaient venus avec une pelleteuse pas assez grosse pour arracher la souche et c'est pourquoi ils l'ont mis dans ce sens avec l'accord de Mr Viroulet. Mr Faye dit que l'ancrage est à changer tous les 3, 4 ans.
- Marché- rapport Fréry : Mr Marzat donne lecture et explications des chiffres de la gestion du marché hebdomadaire. Le nombre de forain varie de 50 à 163 selon les mois. Moyenne abonnés + passagers = 150 en juin, 163 en juillet et 150 en août. Avant le covid, ils étaient plus de 200 les mois d'été. Mme Anthonissen dit qu'ils vieillissent aussi. Il y a environ 40 abonnés.
- Mr Lucas demande d'avoir tous les documents par mail.
- Remerciements: \* obsèques Dessimoulie  
\* anciens pompiers pour leur assemblée générale
- Confirmation de la soirée « Marche des conteurs » à la Tour le lundi 3 août. Repli à La Baleine en cas de pluie.
- Projet citoyen : grilles du cimetière ?

- Concert : Mme Anthonissen a la possibilité de faire venir jouer un groupe de jazz qui donne des concerts de jazz au caveau de la huchette à Paris. Ce serait le dimanche 19 juillet à la Tour de 18h à 19h30. Ce sera financé par la rantelle et les cromignons. Faut de l'électricité et des bancs. Mr Gibert demande si c'est public et payant. Il y aura 2 caisses, 1 à chaque entrée. Mr Gibert demande les conditions d'accès au minage pour les associations. Réponse : c'est gratuit pour les associations. Mr Lucas demande le prix de l'entrée. Mme Anthonissen ne sait pas encore mais pense entre 10 et 15€. Mme Bourdeau demande s'il y aura une buvette. Mme Anthonissen répond par la négative.
- Fleurissement : Mr Lafontaine demande quand la commune fera le fleurissement des rues. Le Maire dit que la commission va réfléchir cette année. Ce sera pour 2027. Il faut faire attention aux trottoirs et à ne pas gêner les forains. Mr Faye a une idée de fleurir les descentes de dalles.
- SDE 24 : Mr Lafontaine fait le compte rendu de la réunion pour les élections des responsables du secteur 8 qui regroupe 34 communes allant de Busserolles à Condat sur Trincou. Mr Chabrol Maurice reste responsable de secteur. Mrs Chabrol, Gourinchas, Lacoste, Pages et Lafontaine sont délégués titulaires. Mr Chabot, Jamain, Fournier, Tsoukas et Millaret sont suppléants. L'élection du Président est le 13 mai.

La séance est levée à 19h30.

Signature Maire, M. Alain MARZAT

The image shows the official seal of the Municipality of Piégut-Francais, Dordogne. The seal is circular and contains a central emblem with a figure and a cross. The text around the seal reads "MAIRIE DE PIÉGUT-FRANCAIS" at the top and "DORDOGNE" at the bottom, separated by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Signature secrétaire, Mme Lilianne BOURDEAU.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.